

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2015**

A une séance extraordinaire tenue le 22 juin 2015 à 18 heures 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillère	Caroline Vinet Rosa Borreggine Diane Dufour-Flynn Julie Gratton
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 22<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2015 À 18 h 30 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Avis de motion règlement 424-2015 travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde (879 895 \$)
3. Parole au public
4. Levée de l'assemblée

**DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 19<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2015**

Normand Patrice  
Greffier

**SIGNIFICATION**

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

### **RÉSOLUTION 403-06-2015** **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant soit accepté tel que déposé:

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Avis de motion règlement 424-2015 travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde (879 895 \$)

*En conformité avec l'article 325 de la Loi sur les Citées et Villes tous les membres du conseil étant présents et renoncent à l'avis de convocation, les items suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :*

3. Avis de motion amendement au règlement de tarification pour un bien, un service ou une activité 421-A-2015
4. Cueillettes additionnelles de résidus verts
5. Parole au public
6. Levée de l'assemblée

### **AVIS DE MOTION 404-06-2015** **RÈGLEMENT NUMÉRO 424- 2015** **TRAVAUX DE RÉFECTION RUE DE L'ÉGLISE** **ENTRE HÉBERT ET LALONDE**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 424-2015 décrétant des travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde et d'un emprunt au montant de 879 895 \$. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

### **AVIS DE MOTION 405-06-2015** **RÈGLEMENT NUMÉRO 421-A- 2015** **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION** **POUR UN BIEN, UN SERVICE OU UNE ACTIVITÉ**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 421-A-2015 amendement le règlement de tarification pour un bien, un service ou une activité. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

### **RÉSOLUTION 406-06-2015** **CUEILLETES ADDITIONNELLES** **RÉSIDUS VERTS**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : le directeur général soit autorisé à procéder avec trois cueillettes additionnelles de résidus verts les 8 juillet, 12 août et 9 septembre et en conséquence le conseil autorise un budget de 11 500 \$ argent provenant du surplus accumulé de la Ville.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

### **RÉSOLUTION 407-06-2015** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire